L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 21, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS:
LUNDI MATIN, 28 JANVIER 1839.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS,
HENRY CLAY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

La malle du Nord est arrivée très tard hier soir, et nous n'avons pu recevoir nos journaux.

Nous avons reçu des nouvelles de Galveston jusqu'au 20 et de Houston jusqu'au 18 courant, mais qui sont sans importance.

DISCUSSION A PROPOS DES BANQUES.

Il y a deux manières bien distinctes de faire de la polémique: l'une ne s'attaquant qu'aux principes et aux choses, l'autre ne s'attaquant qu'aux personnes. Nous reconnaissons que la première est aussi utile que l'autre est [illegible] qu'on en fasse. Nous ne sommes point les organes d'une coterie, nous n'avons et ne voulons avoir pour mission que de défendre les intérêts généraux: nous ne consentirons donc point à descendre dans l'arène étroite et mesquine où quelques personnes voudraient nous entraîner. La presse est une puissance, nous avons presque dit un sacerdoce, mais c'est à la condition de parler avec bonne foi et dignité, de savoir tenir son rang et de voir les choses d'un point de vue assez élevé pour dominer les petites intrigues et les mauvaises passions.

Ces réflexions ne sont pas hors de propos pour ceux qui ont lu un article publié samedi par un des journaux du matin; car l'écrivain de cet article y prend un ton qui convient d'autant moins qu'il n'avait nullement été attaqué, ainsi qu'on pourrait le prouver. D'ailleurs il nous avions des centaines d'autorités contre quelqu'un (et certes il n'en est rien), nous ne saurions point le public dans la confidence; car, à notre avis, le public n'a rien à voir là-dedans. Aussi on ne doit pas s'attendre à ce que nous répondions dans le même sens: des personnalités ne se discutent pas.

Nous avions dit: "A entendre certaines personnes, les banques auraient été amenées à la suspension par leurs fautes, uniquement en conséquence du leur système de favoritisme. C'est une première attaque calomnieuse; car d'abord, toutes ces institutions n'ont pas oublié au favoritisme, et puis on a singulièrement exagéré les fautes de quelques unes qui ont un peu trop circonscrit le cercle de leurs escomptes. Nous ne prétendons point nier les torts qui existent, loin de-là, car ce serait trahir notre mandat; mais nous voulons que chacun obtienne la part de blâme ou de louange qui lui appartient. Quelques banques ont commis des fautes, des imprudences, même, ainsi qu'elles l'ont reconnu plus tard, et nous pensons que la leçon leur profitera à l'avenir; mais vouloir assigner ces fautes isolées pour causes unique de la suspension, c'est commettre une erreur incommensurable, c'est dire une chose absurde. La suspension a été générale et simultanée dans toute l'Union, et on ne peut l'attribuer raisonnablement qu'à des causes générales."

Ce que nous avons dit, nous le répétons parce que c'est notre conviction intime jusqu'à ce qu'on ait prouvé le contraire. Et pourrions nous penser qu'à ce paragraphe on répondrait: "Mais voici venir un soldé des Banques, qui, pour tâcher de leur donner gain de cause, traite de calomniateurs ceux qui ne partagent pas son opinion!" C'est pourtant ce qui a eu lieu, et nous laissons à chacun le soin de voir de quel côté est la modération et la bonne foi. Mais ce n'est pas tout; on ne s'arrête pas en si beau chemin et voilà qu'on s'écrie: "Est-ce calomnier les Banques que de dire qu'elles ont suspendu? Est-ce les calomnier que de dire que sans autorité de nouveaux escomptes, elles exigent le remboursement périodique des sommes qui leur sont dues? Est-ce les calomnier que d'affirmer que le commerce souffre de cette mesure &c. &c." Lecteurs, vous pouvez juger par vous même si c'est là discuter avec candeur et sincérité, car notre note comme fait une loi de copier textuellement.

Et chacun concevra comme nous qu'il est impossible de discuter avec des personnes qui travestissent perpétuellement la pensée de leurs antagonistes et qui surtout bouleversent des opinions qui, sans adhérer à la leur, ne sont pas les leurs, mais qui sont même diamétralement opposées aux opinions par eux émises.

Nous avons l'intention de traiter prochainement avec quelque développement cette question de la suspension des Banques; mais quant à faire de la polémique comme on paraît la comprendre, nous y renonçons: il vaudrait mille fois mieux briser sa plume que de la faire servir à un pareil usage.

HISTOIRE DE LA LOI AGRAIRE.
2e. ARTICLE.

Ce fut l'an de Rome 268, que Spurius Cassius Viscellinus, de famille patricienne, honoré du triomphe, et par deux fois de la dignité consulaire, proposa de faire une perquisition exacte des terres usurpées et d'établir un nouveau partage entre les citoyens. Le peuple adopta cette proposition avec son enthousiasme ordinaire. Mais sous l'apparence du désintéressement Spurius cachait une ambition profonde. Trop confiant dans cette popularité que le moindre vent des événemens peut changer en une heure, il proposa d'appeler au partage des terres conquises, les Latins et les Herniques, dont il voulait se faire des partisans. Mais si l'orgueil romain commençait déjà à s'engourdir, il était loin d'être mort. Cette fois, il se réveilla en sursaut et cela plus haut que la misère. Spurius fut accusé d'aspirer à la tyrannie. Et, au des premières parmi les triomphateurs il apprit que, selon la belle expression de Mirabeau, il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne! Après son supplice la loi fut abandonnée.

Cependant les propositions de Spurius avaient soulevé de graves discussions. Appius Claudius patricien connu par son orgueil aristocratique, reconnaît lui-même la nécessité de réprimer les empiétemens de territoire. Il demanda la restitution des terres usurpées pour en vendre une partie et donner le reste à ceux pour cinq ans. Cette proposition d'Appius renouvelée depuis par le tribun Rullus, devint une source de discordes entre les deux ordres pendant plus d'un siècle.

Jusqu'ici cependant, qu'on le remarque bien, il n'a point été question dans la loi agraire du partage de territoire entre tous les citoyens, mais seulement de la réparation d'un abus. Plus tard nous verrons qu'elle n'a jamais voulu autre chose que la restitution de terres usurpées par les patriciens au préjudice des Plébéiens.

—Cependant, au milieu de toutes ces discussions, Rome grandit si vite, qu'on eut presque tenté de se ranger à l'avis de Montesquieu, lorsqu'il prétend que les guerres civiles ont fait la force de Rome. La république augmente ses conquêtes en Italie, qu'elle soumet en partie, et par deux fois échappe à la ruine complète, dont la menacent les deux terribles invasions gauloises; mais au dedans les plébéiens s'agitent sans cesse, réclament et obtiennent non sans peine, par l'organe de leurs tribuns, quelques faibles et misérables ressources contre la misère qui les ronge et déborde de toutes parts. En vain, le sénat avait envoyé à différentes époques les citoyens les plus pauvres dans les colonies, sur divers points du territoire latin; en vain il avait fait des distributions de terres à ceux qui restaient dans Rome; une plaie sans cesse irritée et toujours saignante attestait la force du mal et l'inguérissance du remède: c'étaient les dettes, chaque jour augmentées par l'intérêt (qui fut longtemps tous à 12 pr. cent par an,) et les droits effrayants que la loi des XII tables donnait aux créanciers sur leurs débiteurs.

Les deux ordres, ou plutôt les riches et les pauvres étaient donc toujours en présence dans la même situation d'oppresseur et d'opprimé. Et chaque fois qu'un homme assez dévoué ou assez ambitieux se présentait pour agiter ces questions, il trouvait le peuple et le sénat également prêts à recommencer une lutte acharnée.

La loi agraire reparut bientôt. Licinius Stolon, de naissance plébéienne, mais allié aux patriciens par son mariage avec la fille d'un noble, qui avait embrassé la cause du peuple, proposa cette loi l'an de Rome 377. Cette nouvelle loi défendait à tout citoyen, quel qu'il fût, de posséder plus de 500 arpens (jugera) (125 hectares et 40 ares ou environ 263 arpens, mesure française;) deux autres lois, dont l'une réglait le taux réduit de l'intérêt et du capital des créances, et dont l'autre réclamait la création d'un consul choisi parmi les plébéiens, furent proposées en même temps par Licinius. Pendant neuf ans, les patriciens s'opposèrent par tous les moyens possibles à l'adoption de ces trois lois, qui furent enfin acceptées par le sénat. Mais il semblait vraiment, que cette loi agraire, sans une juste en avant, ostensiblement appel aux passions, presque toujours funeste à ses auteurs et à ses défenseurs, fut destinée à ne recevoir jamais un plein et entière exécution.

Du reste il était difficile qu'il en fût autrement. Les champions les plus fervents de la loi agraire étaient moins en vue l'intérêt du peuple, que des intérêts d'ambition personnelle. Les patriciens ne s'efforcèrent jamais, et l'on vit moins de dix ans après l'adoption de la loi Licinia, son auteur lui même accusé par Popilius Lenas, et condamné à une amende de 10,000 as (500 livres) pour violation de sa propre loi.

Nous avons déjà dit que la loi agraire était funeste à ceux qui s'en déclaraient les champions. Nous avons vu Spurius Cassius Viscellinus précipité du haut de la roche tarpéienne; nous allons assister maintenant aux temps les plus orageux de la république. La loi agraire avait encore soulevé des tempêtes publiques, et cette fois nous allons voir ces deux défenseurs les plus illustres, faits par le poignard des nobles après avoir commencé par l'ovation populaire.

Tibérius Gracchus, revenu d'Espagne, où il s'était distingué tout jeune encore, l'an de Rome 620, entreprit hardiment de faire revivre la loi agraire. Dans une sédition soulevée par les patriciens, Scipion Nasica, son parent le tue de sa propre main. Caius Gracchus, second fils de Cornélie, recueillit courageusement le sanglant héritage, et poursuivant l'œuvre commencée, engagea une lutte nouvelle et acharnée contre le sénat et l'aristocratie patricienne; il réussit en discussion la loi sempronia, à laquelle son frère avait donné son nom, jeux sa vie, et comme Tibérius périt massacré par les nobles.

Cette époque fut celle où le peuple put espérer avec le plus de chances la réalisation de cette concession populaire si longuement poursuivie par lui. Il semblait dans les tentatives des Gracques un peu d'ambition personnelle, il faut dire aussi que cette ambition était noble et grande et rehaussée par des qualités extraordinaires.

Mais dans la loi sempronia comme toutes les lois agraires qui avaient précédé, il n'est nullement question de la division des terres. Poursuivons;

Ce ne fut que cinquante-sept ans après la mort des Gracques qu'on vit remiser la loi agraire; la débauche avait déjà mis l'enthousiasme aux entrailles de Rome. Ce n'était plus la Rome de Fabricius, ni même celle des Gracques: c'était la Rome de Catilina et de Clodius. Elle avait encore ses guerriers et ses grands hommes, mais elle avait perdu sa vieille liberté et ses citoyens. La voix du peuple n'avait plus de retentissement au Forum. Déjà on pressentait l'empire.

Ce fut Publius Rullus, tribun du peuple, homme de médiocre intelligence, mais que sa position, par sa médiocre ens' [illegible]

---

tribun qui propose la nouvelle loi. Cicéron, consul alors, la combattit avec la supériorité de son éloquence et de sa position.

Voici qu'elle était la loi agraire de Rullus. Celle-ci, non plus que les autres, ne renferme rien qui puisse indiquer un partage égal des propriétés particulières entre tous les citoyens.

Il s'agissait de vendre l'ancien domaine du roi de Macédoine, le territoire de Corinthe, les terres voisines de Carthagène, en Espagne, Carthage, en Afrique, les terres, forêts et biens-fonds, que la république possédait en Italie et en Sicile, et qui avaient été acquis à l'état depuis le premier consulat de Sylla. Dix commissaires, nommés par une faible portion du peuple, devaient recevoir les pouvoirs les plus étendus et rappeler cette antique et redoutable puissance, dont les décemvirs avaient été jadis revêtus. On les aurait chargés de faire le partage des terres entre les citoyens pauvres. Ce projet, qui offrait quelques dispositions semblables à celles proposées autrefois par Appius Claudius, n'eût pas de succès. Cicéron, fils d'un paysan d'Arpinum et homme nouveau, comme on disait alors, joua dans cette occasion, un grand rôle. Il exposa sa popularité en rejetant la loi de Rullus, et son influence dans le sénat en faisant un éloge pompeux des Gracques.

Cette lutte fut la dernière que le Sénat eût à soutenir pour l'établissement d'un loi agraire; le peuple romain s'était déjà façonné au joug, sous la main puissante de tous les ambitieux, qui, les uns après les autres, s'essayaient au pouvoir absolu, et tentaient avec des chances diverses de substituer l'autorité d'un seul homme à l'autorité de tous.

Sylla, César et Auguste publièrent à différentes époques des lois qu'on peut peut appeler des lois agraires et qui étaient relatives au partage des terres conquises sur les ennemis ou confisquées sur les citoyens.

Dans la collection des lois romaines, on trouve aussi le nom de lois agraires donné à l'ensemble des lois, décrets et ordonnances qui statuaient sur la police des campagnes, le maintien et les limites des bornes et des chemins, et veillaient à la conservation des propriétés publiques et particulières.

Mais, ce qu'on ne trouve nulle part dans la législation romaine, c'est une proposition quelconque qui puisse justifier le sens qu'on a donné dans les temps modernes à la loi agraire.

Nous le répétons, les sources où nous avons puisé sans scrupule sont authentiques. Nous n'avons fait que coordonner l'histoire de la législation agraire dans son ensemble chronologique, avec ses alternatives de succès et de revers, et l'examen le plus minutieux ne peut rien y découvrir, depuis la perquisition demandée en 268 par Spurius Cassius perquisition qui fut le germe de la loi agraire, jusqu'au projet de P. Servius Rullus, une seule phrase qui ait trait à la division territoriale, qu'à évidemment en vue la loi du 10 mars 1793.

Comment se fait-il donc qu'une erreur aussi flagrante ait pris place au rang des vérités incontestables! Demandez pourquoi on croit encore aujourd'hui, que César a été assassiné parce qu'il voulait asservir son pays, tandis qu'il n'a été qu'une victime de plus, sacrifiée à l'aristocratie des patriciens, qui tremblaient en voyant les peuples du Latium et même des Gaules appelés par ce prétendu tyran au privilège des municipes, privilège qui a fait pour la liberté presque autant que le christianisme lui même. Demandez pourquoi les historiens ont voué à l'exécration, les noms de Julien l'apostat, un des meilleurs et des plus grands hommes de l'antiquité; demandez pourquoi François premier, qui condamnait au feu l'inventeur de l'imprimerie, connue sorcier, passe encore pour le restaurateur des lettres etc. S'il fallait répondre à toutes les questions de ce genre, les cent bouches de la renommée elle même n'y suffiraient pas.

HAINS B....

☞Il existe en ville un beau tableau de Vinchon, représentant Boissy D'Anglas présidant la Convention Nationale pendant la fameuse journée du 1er. Prairial an 3. Prochainement on fera l'exposition de cet ouvrage aussi remarquable par la sublimité du sujet que par le fini de l'exécution.

Nous nous proposons d'en parler sous peu avec plus de détails.

CONGRES.
Washington 16 Janvier 1839.

SÉNAT DES ETATS-UNIS.

L'affaire la plus importante dont le sénat se soit occupé, c'est l'adoption définitive de l'acte pour la réduction du prix des terres publiques.

M. Clay a prononcé un discours assez long en réponse à M. Calhoun, et a statué les raisons pour lesquelles il s'oppose au plan de cession de M. Calhoun. Il considère ce plan comme impraticable et impossible, regrettant que quand même on pourrait le mettre à exécution, on ne le devrait pas, parce qu'il est injuste envers les anciens États, qui ont des droits égaux à ceux des nouveaux états sur le domaine national.

M. Calhoun dit que son plan est de donner la moitié des terres publiques aux nouveaux Etats, ou don gratuit, et l'autre moitié par le motif que le montant des ventes doit être donné en garantie au gouvernement général.

M. Clay répond qu'il sera impossible aux nouveaux États de payer cette somme. En ne mettant l'arpent qu'à 25 cent, les terres concédées s'élèveraient à une somme de 75 millions de piastres et la dette d'état envers le gouvernement général, pour quelques états serait de 15 à 16 millions de piastres. A 50 c. l'arpent cette somme serait doublé; et quadruple, à raison d'une piastre l'arpent. Les terres dites, valent cela.

M. Calhoun pense que les terres, dans leur état actuel, ne valent pas plus de 25 c. l'arpent. Toute évaluation au dessus de ce taux lui paraît trop forte. Il se souvient que du temps de James Madison, tout le domaine n'était estimé qu'à 10 millions de piastres.

M. Clay persiste dans son opinion, qui se trouve supportée par les ventes immenses qui s'élèvent déjà à près de dix fois dix millions.

M. Clay termine ses remarques par un appel aux Sénateurs des nouveaux Etats. Il leur rappelle que les nouveaux Etats n'ont jamais demandée une donation, sans que le Congrès se soit empressé de l'accorder. A chaque session du Congrès, il leur a été alloué de grandes quantités de terres, pour des écoles et des collèges, des édifices publics et des améliorations intérieures; tandis que lorsque les anciens Etats faisaient des demandes pareilles ils n'éprouvaient que des refus. Demandaient-ils une distribution des propriétés auxquelles ils avaient des droits égaux, on la leur refusait. Demandaient-ils, ainsi que l'a fait, il y a deux jours, l'Etat de Vermont, des terres, pour favoriser l'éducation, on les leur refusait. Est-ce là ce qu'on appelle de la justice? Est-ce équitable! M. Clay ne le pense pas. Les nouveaux Etats sont si puissans que lorsqu'on alla aux voix, il y quelques jours, sur le renvoi illimité de l'acte qui était devant le Sénat, sur 27 Sénateurs qui s'y opposèrent, 17 appartenaient aux nouveaux Etats et 10 seulement aux anciens.

La discussion est continuée par MM. Benton, Calhoun, Niles et King (Ala.)

Le sénat procède ensuite à l'appel nominal sur l'adoption définitive de l'acte. 27 pour l'affirmative, et 20 pour la négative. Absens MM. Webster, Morris et Clayton.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

La chambre reçoit des rapports des comités. Elle adopte ensuite un bill venu du sénat pour régler un acte relatif au transport des malles par les chemins à coulisses.

La chambre adopte une résolution qui charge les comités de la marine de s'informer s'il convient de construire cinq bricks de guerre, suivant les recommandations du secrétaire de la marine.

M. Petrikin, de Penn. s'oppose à la résolution qui est soutenue par M. Ingham du Conn.

M. Duncan de l'Ohio, continue et termine son discours. Il parle longtemps; mais ce qu'il dit se rapporte à l'opinion qu'il chercha à émettre vers la fin de la session précédente. M. Duncan la mit alors par écrit et il l'a prononcée aujourd'hui. Cependant, il a beaucoup ajouté à ses remarques antérieures et a eu la parole pendant tout le reste de la journée.

CANADA.

MM. Aubin, rédacteur, et Jacquies, imprimeur du Fantasque, ont été incarcérés hier sous accusation de haute trahison, et leur imprimerie a été saisie et enlevée, avec leurs papiers.

Les prisonniers d'État occupent tous le même quartier dans la prison de Québec. Ils sont maintenant au nombre de huit, savoir: MM. Parent et Fréchette, Aubin et Jacquies, le docteur Rousseau, Teed, Chasseur et Dumont. Ce dernier est un Français, emprisonné sur soupçon de menées politiques. M. Connolly, qui avait été emprisonné avec MM. Rousseau, Teed et Chasseur, est sorti peu de temps après sous caution, et le baron de Fratelin a été transféré à la prison de Montréal. Les parens et amis des prisonniers obtiennent la permission de les voir en se munissant d'une passe du chef de police. (Gazette de Québec.)

On lit dans le *Portland Courier*:

IMPORTANT.—La décision récemment rendue par la Cour de Circuit de ce district par le Juge Fancy, résout la question soulevée par l'administration relative aux droits d'importation sur certaines étoffes de laine.

Le *Boston Post* fait aussi connaître une décision analogue sur les étoffes de soie, par le juge Story de Massachusetts. La décision porte que "à partir du 29 de Décembre 1836, les étoffes de soie, en tout ou en partie, venant de ce côté du Cap de Bonne Espérance, (La soie à coudre exceptée,) seront admises en franchise de droits. Les gants de soie, bas de soie, châles de soie, enfin toute étoffe de soie, brodée ou unie, et en général toute sorte de soierie sera admise libre de droits à la douane de Boston.

On lit dans le *Journal du Commerce*:

La goélette Caribou, de East Port, (qu'on avait déjà annoncée naufragée sur Abaco en allant de New York à la Nouvelle Orléans) arriva à Nassau le 8. Le capitaine Delodernier avait chargé partie de la cargaison dans des bateaux de sauvetage et l'avait conduite à Nassau laissant la goélette avec huit autres bateaux de même sorte.

Il paraît que sur ces entrefaites une autre bande de sauveteurs s'empara de la goélette par force, chassa les hommes laissés par le capitaine et la conduisit à Nassau. Il y aura dit-on un procès sur ce sauvetage.

VARIÉTÉ.

LE BARBIER DE CADIX.

La guerre et les dissensions civiles qui désolent depuis si longtemps l'Espagne, n'amènent pas seulement, dans cette malheureuse contrée, des drames publics et des infortunes éclatantes; elle agitent aussi parfois dans leurs noms héréditaires, les familles les plus indifférentes aux partis. Voici une touchante aventure qui prouvera qu'aucun citoyen ne saurait dans la Péninsule se garantir de ses troubles de son pays et de son temps.

Neuf heures étaient sonnées depuis plus de vingt minutes, lorsque le barbier Pedro Nunes entra, par un beau jour de printemps dernier, dans la chambre à coucher du seigneur Alava, alcade-major de Cadix. Il y avait vingt ans que Nunes venait, tous les matins, à neuf heures précises, rajeunir la digne figure du seigneur Alava, et pour la première fois le brave homme se trouvait en retard vis-à-vis de sa pratique la plus considérable. Le magistrat, du reste, ne s'était pas aperçu de cette légère infraction, absorbé qu'il était dans l'examination de plusieurs lettres occupées d'or et d'argent, rangées par piles et par rouleaux sur la tablette de son secrétaire. La même préoccupation l'empêcha de remarquer le trouble extraordinaire du barbier ne put cacher en entrant dans la chambre, et qui ne devait pas échapper aux regards de la caution de ses fils attendus. Le visage, en effet, et toute la personne du pauvre diable étaient bouleversés d'une façon qui eut pu sembler fort comique, sans l'expression douloureuse et farouche de son regard sombre et hagard. Ce regard lança un éclair particulier, suivi d'un tressaillement involontaire, à l'aspect du précieux métal empilé sur la tablette.... et cette vue parut occasionner beaucoup en apparence à se livrer, ce jour-là, à [illegible] ses fonctions accoutumées.

—Je suis à toi, Pedrillo, dit le confiant Alava en s'installant dans son fauteuil, sans songer le moins du monde à quitter la préoccupation de rencontrer son secrétaire.

Le barbier attacha une serviette de travers au cou du magistrat, ouvrit deux fois sa trousse, oubliant ce qu'il voulait y prendre, confondit son rasoir avec son savon, et sa brosse avec le temps de sa pratique, puis arracha une offense grimace à l'imposant personnage, en lui jetant brusquement de l'eau bouillante au menton.

—Ah! ça, Nunes, dit l'alcade échaudé, que diable fais-tu donc, et qu'as-tu rendu, en matin, si distrait et si maladroit?

Le pauvre homme devint plus rouge que s'il se fut brûlé lui même.

—Pardon, excellence, balbutia-t-il timidement.

Et, passant ensuite d'un extrême à l'autre, il venait d'eau froide dans le plat à barbe, que le seigneur Alava dut se décider, cette fois, à être savonné à la glace. Pour faire diversion à cette petite contrariété, il interrogea Nunes sur les nouvelles politiques et les affaires de la ville; mais, au lieu de bavarder comme de coutume, la bride à sa malice et à son indiscrétion, le barbier ne répondit que par monosyllabes, et laissa la conversation tomber au bout de quelques instans. L'alcade vit qu'il fallait renoncer, pour ce jour-là, à l'esprit amusant de son Figaro ordinaire, et sans se donner la peine de lui demander ce qu'il pouvait en avoir fait, il prit le sage parti de ramener le sien vers ses propres réflexions, tout en palpant le dernier sac d'écus provenu sur le bord de son secrétaire.

Le barbier âme saisit alors le rasoir, et commença à le promener autour des joues blanchies du magistrat; mais, quelque effort qu'il fit pour fixer son attention sur cette opération délicate, il ne put s'affranchir des distractions obstinées qui la reportaient ailleurs, et notamment vers les malencontreuses finances du seigneur Alva. Sa main tremblait toutes les fois que ses yeux se dirigeaient de ce côté, et le nuage rapide qui passait en ce moment sur son front était comme l'ombre des fatales pensées qui lui traversaient l'âme. Ces pensées semblèrent devenir plus poignantes et plus terribles, lorsque l'alcade s'appuya au dossier de son fauteuil; pour présenter le menton au tranchant du rasoir. Une agitation impossible à décrire se fit remarquer alors dans les regards et les mouvemens du malheureux Nunes. Il promena un œil égaré de la figure du magistrat à la tablette chargée d'argent, puis une main frémissante sur son crâne trempé d'une sueur froide; puis, voyant tout à coup le seigneur Alava, la tête renversée et la gorge tendue.... jeta loin de lui son rasoir, avec un cri épouvantable, et disparut de la chambre comme si le diable l'avait emporté....

En réveillant à la fois l'alcade de sa sécurité et de ses méditations, cette fuite précipitée fut pour lui une horrible lumière.

—Je suis volé! s'écria-t-il, sans songer seulement à vérifier, par un coup d'œil, un soupçon qui détruisait vingt ans d'honneur et de confiance.

Et s'élançant après le barbier, dans la direction qu'il avait prise, il ameuta contre lui tous les valets de sa maison, et lâcha sur ses traces une escouade d'alguazils.

Avant un quart-d'heure, Pedro Nunes fut ramené devant le seigneur Alava. Celui-ci venait de se convaincre trop tard que pas une pièce de monnaie n'avait été distraite de son trésor. Le fugitif d'ailleurs, loin de chercher à se dérober aux regards, avait directement et ouvertement regagné sa modeste boutique, et les alguazils s'étaient emparés de lui sans résistance, au milieu de sa famille bouleversée de surprise et de terreur. Cette honnête et brave famille, indignée du soupçon qu'on osait élever contre son chef, n'avait pu être séparée de lui par aucune prière ni par aucune menace, et elle était là, toute frémissante et tout en pleurs, dans la chambre de l'alcade, parmi les domestiques de la maison et les agens de la force publique. Une charmante jeune fille, chère et dernière enfant du barbier, se faisait remarquer surtout par la violence de ses protestations, de même que par la profondeur déchirante de ses sanglots. Si l'arrestation de Nunes était l'occasion d'une semblable douleur, évidemment elle n'en était pas la seule cause, et il y avait là dessous un mystère que le seigneur Alava voulut approfondir.

—Pedrillo, dit-il au pauvre diable, dont l'agitation première avait fait place au plus morne abattement, j'ai eu tort de croire que tu m'avais volé, mon ami, et je m'empresse de te faire réparation d'honneur.

En prononçant ces paroles, il signifia aux alguazils de lâcher leur capture; mais il fut étonné du peu d'effet produit par cet ordre sur le barbier et sa famille. Si leur indignation était calme, leur affliction ne l'était nullement, et cette observation confirma l'alcade dans l'idée qu'il avait conçue.

—J'ai seulement une chose à te demander, reprit-il, en s'adressant à Nunes, c'est l'explication de la fuite étrange qui m'a fait croire que tu étais coupable.

Le barbier regarda deux ou trois fois autour de lui, tourmentant le bord de son chapeau sous ses doigts convulsifs; puis il répondit au magistrat du ton de l'insouciance la plus amère:

—Vous vous êtes peut-être trop hâté de me justifier, seigneur Alava; car, si je ne vous ai pas volé par le fait.... j'ai été sur le point de céder à une tentation pire encore....

—Malheureux! s'écria l'alcade, qui recula jusqu'au fond de la chambre, tandis que les alguazils remettaient la main sur Nunes, à la vue de sa famille consternée.—Malheureux! répéta-t-il, en croisant les bras avec un pénible étonnement; quel démon a pu t'inspirer une pensée criminelle, après toute une vie de probité irréprochable!

—Irréprochable, en effet! repartit fièrement le barbier; et pourtant, ajouta-t-il d'une voix sourde, il n'est que trop vrai que j'ai failli me déshonorer par un crime.

Il devint pâle comme la mort, un frisson douloureux agita tous ses membres, et ses yeux ternes laissèrent tomber deux grosses larmes.

—Serait-il possible, mon père? soupira sa fille, en lui serrant la main avec la compassion la plus vive.

Nunes baissa la tête sans répondre, et le pauvre enfant se jeta tout en larmes dans ses bras.

—Pedrillo, dit l'alcade d'un ton plus paternel que magistral, l'idée coupable dont vous faites l'aveu ne peut venir naturellement à l'esprit d'un honnête homme, et je suis persuadé que vous avez pardevers vous quelque secret dont la révélation vous justifierait peut-être. Confiez-vous donc à moi sans détour et sans crainte, puisque aussi bien votre liberté et votre réputation dépendent de moi seul en ce moment.

Le barbier considéra attentivement le magistrat, comme pour s'assurer qu'il était en effet disposé à l'indulgence; puis son regard inquiet revint consulter sa fille, toujours tendrement serrée contre lui.

—Parlez, mon père, parlez! dit celle-ci après une courte hésitation: plutôt la mort que votre déshonneur!

Nunes jeta encore à l'alcade un coup d'œil qui exprimait l'angoisse la plus vive, et s'engagea enfin à s'ouvrir entièrement au seigneur Alava, à condition que sa famille seule resterait avec eux dans la chambre. L'alcade, ne voyant à cela aucun inconvénient, ordonna aux alguazils de se retirer dans une antichambre, et le barbier se décida lentement à prendre la parole, en domptant de son mieux l'émotion, mêlée de douleur et d'effroi, qui recommençait à paralyser son esprit et son corps.

—Monseigneur, dit-il d'une voix entrecoupée, avant de me voir obligé de vous livrer mon secret, dans l'intérêt de mon honneur...., j'avais songé à vous le confier librement dans un intérêt non moins précieux; et plût au ciel que je me fusse décidé d'abord à recourir à votre générosité!....Je ne serais pas réduit maintenant à implorer votre clémence!....mais l'idée même de votre crédit souverain m'a ôté l'espérance qu'elle m'avait fait concevoir. Car ce que vous pouvez pour notre salut, monseigneur, vous le pouvez aussi pour notre perte, et je tremble encore en ce moment de n'être entendu que de votre justice, en osant m'adresser à votre compassion....

—Que voulez-vous dire, Pedrillo? demanda l'alcade intrigué de ce préambule. Vous parlez de justice, de perte et de salut. Quelqu'un des vôtres est-il donc en danger?

—Hélas! oui, quelqu'un des nôtres!....Tenez, monseigneur, vous saurez la chose, telle qu'elle est.... telle que j'aurais dû vous la dire, il y a deux heures, au lieu de m'exposer aux abominables pensées qui me feront mourir de remords....; car je vous ai fait injure, en ne vous supposant pas assez humain pour être touché d'un malheur si horrible.... Voici, monseigneur: toute ma famille est ici devant vous, à vos pieds comme moi; mais il y a un jeune homme qui devait bientôt en être, un brave et beau matelot de la marine de la reine, l'ami d'enfance et le fiancé de ma Juanita, de cette jolie enfant qui arrose vos mains de ses larmes, monseigneur, et dont la vie ou la mort doit être décidée avant ce soir.

—Juste ciel! et comment cela? dit l'alcade.

—Stéphano (c'est le nom de mon futur gendre) fait partie de l'équipage de la *Reine-Mère*, cette corvette revenue l'autre jour de son premier voyage, et mouillée à cette heure au milieu du port de Cadix. Il y avait, à bord de la *Reine-Mère*, un officier christino qui avait été arrêté sur les côtes, au moment où il passait aux bandes de don Carlos, un misérable en un mot, ou peut-être un malheureux, car qui peut savoir, hélas! Enfin cet officier devait être fusillé par la garnison de Cadix, aussitôt son arrivée dans cette ville, et, comme Stéphano était connu pour le premier matelot de la corvette, c'est à lui qu'on avait commis la garde du condamné. Mission mille fois maudite, dans laquelle le cœur du meilleur garçon du monde s'égaré la tête du plus fidèle serviteur de l'Espagne! Oui, monseigneur, cet officier de Satan a su exciter la pitié du pauvre Stéphano. Par quels moyens, je l'ignore; il aura dit sans doute que sa mort ferait périr sa famille, qu'il avait aussi une fiancée dont l'amour devait enchanter sa vie, et l'amant de ma Juanita, qui ne respire que pour elle, le gendre qui me sacrifierait ses jours comme à un père, aura voulu rendre un fils à ses parens, un époux à sa bien-aimée.... Si bien qu'un matin le condamné a disparu de la corvette.—Accusé aussitôt d'avoir favorisé cette évasion, Stéphano s'en est mal défendu d'abord.... Les hommes généreux ne savent pas soutenir un mensonge.... Enfin le malheureux a tout avoué au conseil de guerre, et il vient d'être condamné à mort! et la garnison va le fusiller, ce soir, à la place de l'officier qu'il a sauvé! Et ma Juanita ne pourra survivre à son fiancé, voyez-vous, car elle me l'a dit, et je la connais!....et je vais perdre ainsi deux enfans au lieu d'un!.... Voilà, monseigneur, voilà ce qui fait mon désespoir et mon supplice!....

Et le pauvre homme s'interrompit, au milieu des gémissemens de sa famille, étouffé lui-même par la violence de ses sanglots.

—J'avais entendu parler de cet événement, Nunez, dit l'alcade, en maîtrisant son émotion, et je vous plains du fond du cœur de la cruelle vérité que vous prenez; mais je ne vois pas le rapport qu'il peut avoir avec ce qui s'est passé aujourd'hui entre vous et moi.

—C'est que je n'ai pas encore terminé, monseigneur, reprit le barbier avec un pénible effort. Vous devez juger de tout le mal que je me suis donné depuis ce matin pour sauver notre infortuné Stéphano. J'ai imploré, l'un après l'autre, et ceux qui ont été ses juges, et ceux qui vont être ses exécuteurs; mais j'ai vu que la justice ne pouvait avoir d'entrailles pour personne, et que ceci se conçoit que trop en ces funestes jours de guerres civiles. Alors je me suis adressé au gardien de mon gendre, et je suis parvenu à l'attendrir par mes pleurs, comme les pleurs de l'officier avaient attendri Stéphano; seulement, moins courageux et moins désintéressé que le bon jeune homme (je tremble de vous avouer cela, seigneur alcade), il n'a consenti à le faire évader de la corvette, qu'à condition qu'on lui donnerait de quoi s'en éclipser lui-même, et aller vivre sur une terre étrangère.—Combien vous faut-il donc ducats, m'a-t-il dit, je quitterai à l'instant la *Reine-Mère* avec Stéphano, sous un déguisement sûr, je fréterai un navire, qui nous mettra tous deux hors de péril.—Cent ducats, sainte Vierge! J'ai vidé la bourse de mes plus riches amis, j'ai mendié dans tout Cadix, sans pouvoir réunir le quart de cette somme! Et cet monseigneur, moitié pour vous rendre mes services, moitié pour vous confier mes tourmens. Mais une crainte, dont je me repentirai toute ma vie, a glacé la parole sur mes lèvres, au moment que j'ensse franchi votre porte. J'ai réfléchi que vous êtes alcade-mayor de Cadix; que votre état est de maintenir la justice, loin d'en arrêter le cours redoutable: que vous n'êtes pour rien dans les jugemens militaires; enfin, que je hâterais peut-être la perte de mon gendre, en vous confiant un projet que vous ne pourriez que trouver coupable.... J'ai eu tort, hélas! je le vois trop tard maintenant, n'est-il pas vrai, seigneur alcade?....

Poursuivez, dit le magistrat, poursuivez.

Eh bien, j'étais dans cette cruelle incertitude, lorsque j'ai aperçu des piles d'or et d'argent étalées sur la tablette de votre secrétaire.—Mon Dieu! me suis-je dit à cette vue, il ne me faudrait pourtant qu'une poignée de cet or pour sauver mon Stéphano et ma Juanita! Une fois entrée dans mon esprit, cette pensée ne m'a plus quitté, monseigneur, et c'est ce qui m'a fait un enfant tant une autre, plus fatale et plus terrible, dont ma pauvre tête a été remplie et bouleversée, malgré tous mes efforts pour l'en chasser avec horreur.... Une voix infernale me disait que la vie de ma fille et de mon gendre étaient là près de moi, et que je n'avais qu'à étendre la main pour m'en assurer: ah! comprenez-vous ce vertige, seigneur Alava, le comprenez vous! D'un côté, Stéphano et Juanita mourant à l'un après l'autre, le premier percé d'un plomb infâme, comme un traître et un misérable, la seconde frappée dans ces beaux jours par une incurable douleur; et de l'autre côté, un simple geste à faire, quelques pièces à enlever de ce trésor inutile, avec ces moyens (simaginez) et la voix maudite qui me murmurait sans cesse à l'oreille: Mais profite de la moindre distraction de votre part; que peut importer un crime pour sauver nos enfans?.... que vous étiez d'ailleurs à ma discrétion et à ma merci, sous mon instrument mortel; car, je n'avais qu'un seul trait moyen d'assurer ma fille et de gagner le temps nécessaire à mon projet, un [illegible] cet instrument pouvait vous rendre au silence....

—Ah!.... continua le barbier en pâlissant, une horripilation générale, et je ne voyais et n'entendais plus [illegible]

---

tion, que des détails que je n'aurais qu'à l'arrêter pour les [illegible] bouteaux, que les yeux de ma fille fixés sur moi, et expirant dans mes bras, et prêts à ne pas être à deux pas de moi!.... cette vue.... c'est alors que je vous ai aperçu, monseigneur, renversé dans votre fauteuil, le col tendu, sous notre rasoir, et que je me suis enfui en poussant un cri affreux, de peur de vous couper la gorge pour emporter votre argent. Vous savez le reste, et voilà ma justification puisque je vais perdre mes enfans, n'ayez point de pitié, seigneur alcade, n'y c'est pour moi seul que vous devez en avoir.

—J'en aurai pour vous tous, mes amis, dit le magistrat, en lui ayant offert couler les larmes que lui arrachait ce récit lamentable. Quelqu'un de vous, peut-il courir aller visiter Stéphano à bord de la *Reine-Mère*, et croyez-vous qu'il ne soit pas trop tard pour remplir la condition imposée à son salut?

Le barbier ouvrit la bouche afin de répondre à cette question inattendue; mais l'émotion qu'elle lui causa faisait un contraste si soudain avec celles qui venaient d'épuiser ses forces, qu'il ne put que balbutier deux ou trois syllabes inintelligibles, en tombant évanoui dans les bras de sa famille.

—Il est temps encore, monseigneur, et je suis à vos ordres! s'écria Juanita, avec une énergie qui justifiait pleinement ce qu'avait été dit de son amour.

—Eh bien! reprit l'alcade, en lui donnant une poignée d'or, va porter ceci au gardien de ton fiancé, mon enfant.

Il est inutile de dire les bénédictions qui accueillirent la magnanimité du seigneur Alava. Elles furent si bruyantes, qu'elles rappelèrent Nunes à lui même, et attirèrent les alguazils sur le seuil de la chambre.

—Silence! dit le magistrat à la famille attendrie.—Vous pouvez vous en aller, ajouta-t-il gravement, en s'adressant aux alguazils. Nunes est un honnête homme contre lequel il n'y a aucune plainte à former.

Au bout d'une demi-heure, Juanita vint annoncer que Stéphano voguait avec son gardien vers la France....

—Comptez sur l'alcade-major, dit indulgent Alava, pour hâter son retour à Cadix et vous mettre à l'abri de tout soupçon en attendant. La justice militaire est aussi passagère que terrible, et la justice civile est compatissante à propos.

Les bénédictions recommencèrent de plus belle, et l'heureuse famille ne quitta son bienfaiteur qu'après avoir versé sur ses mains de larmes de reconnaissance au centuple.

—O mon dieu! s'écria Nunes, en se jetant à deux genoux aux pieds du seigneur Alava, quand je pense qu'il a pu me passer par l'esprit de voler et d'assassiner un homme comme vous!

—A propos, répondit l'alcade avec un sérieux ironique, nous ne pouvons pas nous séparer ainsi, seigneur Pedrillo.

—Pourquoi donc, excellence? demanda le brave homme étonné.

—Parce qu'il faut que tu achèves de me faire la barbe, mon ami, répartit gaîment Alava, en montrant sa figure à moitié rasée.

—Merci! merci, monseigneur! dit Nunes avec exaltation, je n'aurais jamais osé vous redemander cette faveur.

Le digne barbier acheva ses fonctions tout autrement qu'il ne les avait commencées, et, si son émotion nouvelle lui fit quelque peu écorcher le menton de sa pratique, il n'eut cette fois aucune velléité de lui couper la gorge.

P. Chevalier.

NECROLOGE.

Samedi dernier, à quatre heures du soir, une foule nombreuse suivait à pas lents, le chemin qui conduit de la rue Conti au cimetière. Et, à voir les hommes qui composaient cette foule, tristes, sombres, chagrins, on n'avait pas besoin de regarder les crêpes attachés à leur bras, pour comprendre que ces hommes portaient le deuil d'un ami ou d'un parent. Ce deuil était sur tous les visages, dans tous les cœurs, plus encore que sur les habits, car la dépouille mortelle qu'ils conduisaient à sa dernière demeure était celle de M. Zephir Canonge. C'est assez dire, que cette triste solennité, n'était pas seulement une de ces cérémonies officielles et obligées dans laquelle l'indifférence de l'âme se cache sous un décorum apparent. Si la terre possède maintenant le corps de celui que nous avons perdu, nous possédons, nous, ses souvenirs, triste et dernier gage qui lie le passé à l'avenir et rattachent ceux qui survivent à l'ami et au parent, dévoué sincère et bon qui n'est plus.

Est décédée hier, à 2 heures et demie du matin dans la soixante-neuvième année de son âge, Madame Ve. Lebreton, (née Marie-Vincent) native de Bordeaux.

Son courage, dans le cours d'une longue et cruelle maladie, et son inaltérable résignation aux volontés de la Providence, ont été, pour tous ceux qui l'ont connue, de nouveaux témoignages de son doux et noble caractère qui s'est soutenu dans les revers comme dans la prospérité. Toute sa vie a été un long dévouement à sa fille et à ses petits enfans qu'elle chérissait, et dont elle était tendrement aimée.

Puisse-t-elle, au séjour éternel, jouir des récompenses que le créateur réserve à tous ceux qui, comme elle, ont consacré leur vie à la pratique de toutes les vertus!

COMMERCIAL.

Marché de la Mobile, 24 Janvier.

Le marché de coton a été très calme pendant les deux derniers jours et les transactions sont limitées ne s'élevant qu'à environ 1500 balles à une réduction d'environ 1/4 à 1/2 c. sur les prix des premiers jours de la semaine. Même à cette réduction, les acheteurs paraissent peu disposés à opérer activement. Le change est bien tenu à ses prix antérieurs. Le fret franc de 11/16 à 3/4d pour Liverpool et 1 1/2c pour Havre, 3/4d pour New York. En général les affaires sont fort calmes.

Marché de Natchez, 24 Janv.

Coton.—Les arrivages pour la semaine qui a fini hier, ne montent qu'à 500 balles, dont la majeure partie a été vendue à des prix variant de 10 à 12 1/2 cents. La plupart des existences disponibles en ville sont en qualité inférieure. Les belles qualités sont tenues à l'écart dans l'espoir d'une hausse que les détenteurs considèrent comme inévitable. (*Free Trader.*)

Marché de Boston, 16 Janv.

Coton.—Les prix sont une nuance plus haut que ceux de la semaine dernière, et la demande bonne. De beaux lots de la Nouvelle Orléans et Alabama ont obtenu 16 3/4 à 17 cents par livre. Le marché a fermé très ferme.

Poisson.—Des ventes de morue Grand Banc ont eu lieu de 3 70 à 3 80, et des base 3 12 à 3 18.

Farine.—La demande est légère. Les Genesee valent $9, et les sortes du Sud $8 50 à 8 75 par baril à 4 mois.

New York, 17 Janvier.

Le marché est assez actif particulièrement pour le coton qui obtient de bons prix. Le farine est calme et on donne fort peu d'affaires. Pour le Seigle on demande 130 cents et les offres faites à 125 ont été refusées.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Barque Magnolia, Granner, New York, G Green & Bro
Barque Astoria, Soule, Portsmouth, Ashbridge & Jenkins
Brick Augusta, Pouroy, New York, G Bedford
Brick Douglass, Baker, Havane, D Mariton
Goel. Tuscumbia, Bleain, St. Marc, [illegible]
Goel. Viola, Lane, Pensacole, [illegible]
Goel. Texas, Small, Attakapas, Ashbridge & Jenkins
Goel. Emblem, Kelly, Galveston, Ricker & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phœnix, Anable, des Passes, ayant mis en mer le navire Echo, les barques Solomon, Sullus et Gazelle—il a amené dans le port le navire Emperor, le brick Dove et la goel. Teazer.

Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la Passe S. O. ayant mis en mer le navire Eliza, les barques Waban, Osprey et la goélette Louisiana—il a amené dans le port le navire Oceanna et la barque Mary.

Navire Ocosimbo, Marvey, de Liverpool.
Navire Emperor, Maywood, de Cadix.
Barque Mary, Nickerson, Baltimore.
Brick Dove, Huffington, de Sicile, Gibraltar.
Goel. Teazer, Greenlaw, de Galveston, (Texas.)
Goel. Jane, Watts, de Thomaston.
Goel. Glyde, (de Newburyport) Nigh, de la Mobile.
Bateau à vapeur des Etats Unis Seal, Villet, commandant de la Balise.
Bateau à vapeur Rodney, Wrotmore, de Lafourche, avec du coton.
Bateau à vapeur Swiss Boy, Cocke, de Louisville, avec du tabac, corde, farine, &c.
Bateau à vapeur Rio, Paxen, de Cincinnati, avec de la graisse, porc, &c.
Bateau à vapeur Campte, Carroll, de Louisville, avec de la toile d'emballage, corde, &c.
Bateau à vapeur Louisville, Eaton, de St. Louis, avec du plomb en saumon, porc, graisse, &c.
Bateau à vapeur Gen. Wayne, Fullerton, de Cincinnati, avec du whiskey, beurre, &c.
Bateau à vapeur Vermont, Wells, de Cincinnati, avec du jambon, bœuf, graisse, &c.
Bateau à vapeur Antelope, Caldren, de St. Louis, avec du porc, bœuf, graisse, &c.
Bateau à vapeur Brighton, Gorman, de Tuscumbia, avec du mais, jambon, &c.
Bateau à vapeur Empire, Pennell, de Cincinnati, avec du whiskey, farine &c.
Bateau à vapeur Velocipede, Dalman, d'Alexandrie, avec du coton, &c.
Bateau à vapeur Prairie, Frelign, de St. Louis, avec du porc, mais, &c.
Bateau à vapeur Smelter, Rodger, de Nashville, avec du coton, porc, &c.
Bateau à vapeur Tuskina, Wood, de Manchester, avec du coton, &c.
Bateau à vapeur Rodolph, Willson, de Manchester.
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan, du Bayou Sarah, avec du coton, &c.
Bateau à vapeur Teche, Chauvin, de Plaquemine, avec du coton, &c.
Bateau à vapeur Gov. Shelby, Kercheval, de Louisville, avec de la farine, &c.
Bat. à vap. Giraffe, Swiler, de la Mobile.

MÉMORANDA.

Navire Berwick, Chase, pour ce port, a été expédié à Portsmouth, le 10 janv.

Navire Rose, Rose Flanders, bricks Grecian, Lamont et Emeline Gates, pour ce port, ont été expédiés à Charleston le 17 courant.

Bateau à vapeur Gen. Wayne, a quitté Cincinnati le 17, et Louisville le 19 courant, rapporte que les eaux ne montait plus dans l'Ohio, et le temps très froid.

Bateau à vapeur Louisville, a quitté St. Louis le 20 courant, rapporte le temps froid et les eaux baissées, a rencontré le Clyde à l'embouchure de l'Ohio.

Bateau à vapeur Antelope, a quitté St. Louis, le 17 courant, rapporte que la rivière du Missouri avait montée de 6 pieds, la rivière du Mississipi montait.

Bateau à vapeur Prairie, parti de St. Louis, le 17 courant. Le Brazil devait partir le même jour pour la N. Orléans; le U. States et Louisville étaient à Alton, en chargement; le Vandalia venait d'arriver et décharge ait; le Mississipi montait très doucement. Il a rencontré l'Astoria et le Pawnee à Herculaneum; le 19, a rencontré le Rienzi à Liberty; le 20, L'Edward Shippen à Iron Banks; le Shakespeare à la Petite Prairie; le 21, le Clyde au No. 16; Geo. Collier à Plumb Point; Asia aux quatres îles; le New Albany et Winchester à l'île au Bœuf; le Gen. Gaines à Memphis; le 22, le Mediator à Walnut Bend; Knickerbocker à la rivière St. François; le Diana au no. 76; le 23, le Daniel Webster à Shirt Tail Bend; le Vicksburg à Mathews; le Detroit à Princeton; L'Oswego à Bunch Cut Off; le Southerner à Stock Island; le Tarquin au no. 96; le 24, le North Star à Vicksburg; le Susquehannah à Warrenton; la Corvette au Grand Gulf; le W. French à Fairchild's Island; le 25, le Claiborne à Racoureo Point; L'American au dessus du Bayou Sarah; Czar et Houma au dessus du Baton Rouge.

INSTITUT DES ARTISANS.

☞A une assemblée des amis de la foire des Artisans et Mécaniciens, tenue au Muséum de Plough, le 25 janvier 1839, les officiers suivans, furent élus:
WILLIAM McKEAN, président.
A. W. SCATES, Vice Président.
G. P. MANOUVRIER, Secrétaire.
WM. M. GOODRICH, Trésorier.

Après quoi, les résolutions suivantes furent adoptées:

1o. Résolu, que les personnes suivantes s'étant formées en corps, nomment un comité chargé de s'acquitter et faire rapport de l'expédience d'établir des foires pour l'encouragement des arts et manufactures dans cette ville, qui devront être tenues le 22 février et le 1er juin de chaque année.

2o. Résolu, que la première foire, sous l'agrément par le Dr. Plough, sera tenu au Muséum, qu'il a volontairement offert; et que les dites foires continueront à se tenir au Muséum jusqu'à ce qu'un endroit approprié soit été établi par les directeurs.

3o. Résolu, que le produit de la vente des billets d'admission et autres sources, après avoir déduit les dépenses nécessaires, sera appliqué à la création d'un fond qui sera appelé "Fond de l'Institut des Mécaniciens" et sera réservé dans le but de fonder un Institut de Mécaniciens.

4o. Résolu, que la société des mécaniciens de la Nouvelle Orléans soit invitée à se joindre à ce corps pour la promotion des objets en vues.

5o. Résolu, que les président et vice président forment le comité chargé de demander la souscription de la société des mécaniciens de la Nouvelle Orléans.

6o. Résolu, que les membres et les amis de cette institution s'assemblent le 6 février prochain, au muséum de Plough.

7o. Résolu, que les résolutions ci-dessus soient publiées dans les journaux de cette ville.

G. P. MANOUVRIER, Secr.

Tirage de la Grande Loterie de l'État, classe D,
75, 59, 54, 33, 34, 23, 56, 47, 66, 10, 69, 37.
Sont les numéros sortis.

☞BILLETS SEULEMENT $10.
UN GROS LOT DE $10,000.
GRANDE LOTERIE D'ÉTAT.
Autorisée par la Législature de cet État.
CLASSE pour 1839.

Devant être tirée lundi 28 Janvier 1839, à 4 heures, P. M. à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortent.

PROGRAMME.

1 Lot de	$10,000	[illegible]	$10,000
1	4,000		4,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,400		1,400
1	1,300		1,300
1	1,200		1,200
8	1,000		8,000
10	500		5,000
10	200		2,000
10	150		1,500
10	100		1,000
165	80		13,200
63	30		1,890
63	25		1,575
63	15		945
63	10		630
3906	5		19,530
25,956	3		77,868

27,914 Lots, montant à $149,538

Billets $3; demi-billets $1 50; quarts de billets 75c.

Paquets de 25 billets pour $75, garantis devoir tirer au moins $33.

Paquets de 25 demi billets, pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $16 50.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $8 25.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres. 28 jan

COLLEGE DE VERSAILLES.

La reprise des classes de cette institution, retardée par le mauvais temps, aura lieu invariablement le mardi, 29 janvier 1839.

Voulant faciliter à ses élèves les moyens de transport de la ville à Versailles, Mr. Caboche a pris avec Mr. Bienvaine des arrangemens particuliers.

Un steamboat partira mardi prochain, à 3 heures et demie du ferry de la 1ère. Municipalité, vis à vis la place d'armes, et transportera les élèves et leurs bagages et les personnes qui viendront les accompagner moyennant une faible rétribution.

Mr. Caboche engage ses élèves à être très exacts au jour et à l'heure indiqués les classes commenceront mercredi, 30 courant. E. BARTHE, Agent.

28 jan—2

PERDU ou emporté par méprise du navire Ocorra, deux boites de marchandises marquées C & M et B & H. La personne qui peut avoir lesdites boites en possession est priée d'en donner avis.
JAS. D. DENEGRE,
16, rue de la Douane.
28 jan

PERDUE OU VOLÉE—Une lettre adressée au soussigné fut mise mise à bord du bateau à vapeur Bayou Sara, à Natchez le 24 décembre dernier, contenant une incluse de l'acceptation par MM. Brander, McKenna & Wright d'un billet de Robert J Walker, pour la somme de $12,000, daté le 15 avril 1837 et payable à douze mois de date, endossé par William Harris et Jefferson Naylor, il y avait aussi une autre incluse dans ladite lettre, adressée à Henry Johnson, ainsi que d'autres papiers qui ne sont d'aucune valeur qu'au propriétaire. Les accepteurs du billet ont été notifiés de ne point le payer, et cet avis est publié, afin d'empêcher que ledit billet soit négocié s'il venait à être présenté.
28 jan—1s BUCHANAN, STANTON & Co.

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent, réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicamens nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicamens qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.
M. DUPIERRIS, docteur.
28 jan rue Ste Anne, no. 84.

ECRITURE pratiquée et ornementée, enseignée à l'Académie d'écriture de Dalbear, à l'encoignure des rues du Canal et place de l'Exchange.

Il enseigne aux demoiselles un style rapide et délicat, ainsi que les différents styles brillamment, propres aux Albums billets etc.

Il enseigne aux messieurs une écriture expéditive, pour les transactions de commerce, ainsi qu'un style rapide élégant pour commis.

Les heures de classe sont distribuées de manière à ne point gêner les écoliers, et une classe du soir est ouverte pour ceux qui ne peuvent point suivre des leçons pendant le jour.

Le nombre des leçons n'est point limité; mais il est de l'intérêt du public ainsi que du maître de ne point quitter avant qu'il soit acquis une écriture aisée et prompte au commerce.

Une déduction libérale sera allouée aux familles ainsi qu'aux classes qui seront formées dans aucunes parties de la Cité.

Il donnera des leçons à domicile aux dames qui le désireront. 28 jan—1j

L'ACADÉMIE de Carrollton, à louer: S'adresser à PALFREY & Co
28 jan 56, rue du Canal

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district judiciaire—Je certifie par ces présentes, que le 4 de décembre 1838, jugement a été inscrit en cette cour, dans l'action de Marie Désirée Smith, femme de John Cauchois vs. John Cauchois, son mari, ainsi qu'il suit — Marie Désirée Smith, femme de John Cauchois vs. John Cauchois, son mari — No. 15165. La Cour étant satisfaite du verdict du jury, en raison de quoi, décrété et ordonné qu'il y ait jugement de séparation de biens et de corps entre la demanderesse Marie Désirée Smith, femme de John Cauchois et John Cauchois, son mari; et que le défendeur paye les frais du procès.
Jugement rendu, 4 décembre 1838.
Signé 12 décembre 1838.
(contresigné) J. L. LEWIS, greffier.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente-neuf, et la soixante-troisième année de l'indépendance des Etats Unis.
28 jan—3 J. LEBLANC député greffier.

A VENDRE par le soussigné—150 tierçons riz nouveau, 200 boites raisins, 100 de poudre à canon en flacons, 200 de 6 livres chacun, 200 de morue, 20 caisses de do; 50 demi barils bœuf mess de Boston, pour familles; 50 boites fromage de Goshen, 30 barils beurre en tinettes, 15 barils rum de New England; 50 de genièvre du Nord; 50 do eau de vie blanc, et autres peintures de do.; 5 corone indigo; 200 seroons de Java.
G. LEGENDRE,
28 jan 13, rue Bienville.

EPICERIES DE CHOIX—Les soussignés offrent en vente un assortiment d'épiceries de choix, nouvellement importé, savoir: marines à l'huile, pâtés en boites de ferblanc; fruits au naturel, confitures des meilleures marques; hock pétillant, cordiaux de toutes descriptions; liqueurs françaises superfines, eau de vie de Cerises, absinthe Suisse, pur chocolat, truffes, gelées au pommes et raisins.
LOREILHE & VALETON,
28 jan 33, rue Royale

AUX DAMES—Nous venons de recevoir de Londres et de Paris, un superbe assortiment de papeteries, portefeuilles, boites à ouvrage et toilette, élégamment travaillés que nous nous ferons un plaisir de montrer aux personnes qui désireront les voir ainsi qu'un assortiment splendide de marchandises de goût.
NORMAN STEEL & Co.
New Orleans Stationer's Warehouse.
28 jan 14, rue du Camp.

VIN DES CANARIES—650 pipes et quart de barriques vieux Vin des Canaries, importation directe, à vendre par
H & W ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

TOILE A SACS—180 pièces toile à sacs de Dundee, 44 pouces de largeur, en lin, à vendre par
H & W ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas

COUVERTES FRANÇAISES—10 balles 8 pts. à vendre par H & W ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas

VIN DE HOCK—200 caisses de la marque de Johannesberger, Niersheim, Muselle, Braunsberg, &c. à vendre par H & W ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas

VIN DE CLARET—500 caisses de Destournel et Pauny, à vendre par H & W ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas

WHISKEY IRLANDAIS ET ECOSSAIS—10 barriques de Cork et Islay, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas

OR AMÉRICAINE—$6000 demi aigles, à vendre par JAMES HEPBURN,
28 jan 20, Place Echange.

SUCRE—80 boucauts sucre à vendre sur habitation au dessous de la ville par
28 jan GEO. E. COOLIDGE, 56 rue Gravier.

POMMES DE TERRE—150 barils en magasin et à vendre par GEO. E. COOLIDGE,
28 jan 56, rue Gravier.

MAIS—1000 boisseaux mais à vendre par
HUNT & HOWARD,
28 jan 85, Nlle. Levée.

SEL—3000 sacs sel de Liverpool, gros et fin en déchargement en bon état, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à des prix modérés, d'adresser à
ALEX. PARK,
28 jan 85, rue de la Commune.

CHARBON de bois de la meilleure qualité, à vendre à $1 par baril par
W. E & R. MURPHY,
28 jan 132, Vieux Bassin.

GOUDRON—50 barils goudron choisi à vendre à bon marché par W. E & R. MURPHY,
28 jan 132, Vieux Bassin.

GENIEVRE DE HOLLANDE—4 pipes genièvre en magasin, à vendre par
HUNT & HOWARD,
28 jan 85, Nlle. Levée.

MONTRES à levier et Lépines pour dames—Un assortiment nouveau de patrons superbes, récemment reçu et à vendre par
HYDE & GOODRICH,
28 jan 15, rue de Chartres.

MARCHANDISES pour militaires de toute description, à vendre par
HYDE & GOODRICH,
15, rue de Chartres.

EAU DE COLOGNE de Farina, garantie véritable, à vendre par
HYDE & GOODRICH,
28 jan 15, rue de Chartres.

PAPIER—A vendre en gros et en détail, un assortiment de papier, en quantité convenable, aux acheteurs, savoir, quarto-post bleu et blanc velouté, commercial do., à lettres et billet de 8vo à 16mo; marbré, doré et argenté sur tranche, français et allemand, cap rayé de toute sorte, papier à imprimer, à musique rayé de 10 à 16 barres à vendre par
DAVID FELT & Co.
28 jan 94, rue de Chartres.

ALCOHOL très blanc, en déchargement à vendre par F. CUSACHS,
28 jan No. 98, rue de la Vieille-Levée, entre Bienville et Douane.

PORC—100 barils porc hams M. O. à vendre par ADAMS & HARTWELL,
28 jan 26, rue Poydras.

GRAISSE—250 barillets à vendre par ADAMS & HARTWELL,
28 jan 26, rue Poydras.

CATONADE MANUFACTURE—150 balles osnaburgs, en magasin et à vendre par
Wm. C. TOMPKINS & Co.
28 jan 27, rue de la Commune.

SAVON ET CHANDELLES—400 caisses savon jaune No. 1, et 100 caisses chandelles, récemment débarquées, à vendre par
Wm. C. TOMPKINS & Co.
28 jan 27, rue de la Commune.

SAVON—3000 caisses et demi-caisses savon No. 1 extra, de Boston, à vendre par
28 jan EDW. SPRAGUE, 29, Douane.

CIDRE—400 paniers de cidre à bord de la goélette Wm. Henry, à vendre par GEO. BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville.

CIMENT HYDRAULIQUE ROMAIN—150 barils en déchargement et à vendre par
28 jan GEO. BEDFORD, 28, rue Bienville.

CARABINES—6 caisses combinées [illegible] à vendre par GEO. BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville.

AMUSEMENTS.

THÉATRE D'ORLÉANS.

L'administration a l'honneur d'informer le public qu'à la suite des arrangemens avec Mme. LECOURT, Mr. MARTIN et Melle. TURNBULL, ceux ci donneront leurs concours à la représentation du Bénéfice de

Mardi 29 Janvier.

ROBERT LE DIABLE,
Grand-Opéra en 5 actes de Meyerbeer.

GANS....S
2me. Acte

Chanté par de deux par M. Martin et Mme. Lecourt.
3me. Acte
Scène des Nonnes.

Mme. Lecourt remplira le rôle d'Hélène au commencement du 3me acte.
Scène par Mmes. Turnbull et Pauline.
Le spectacle commencera à 6 heures.

SALLE D'ORLÉANS.

GRAND BAL D'ENFANS
AU BENEFICE DE M. J. DEVOTI.

Lundi, 4 février 1839.

GRAND BAL PARÉ
Précédé d'un
GRAND BAL D'ENFANS.

Qui commencera à 5 heures et finira à 9. Aussitôt que le bal d'enfans sera fini, les domestiques seront tenus de quitter la salle et le bal commencera pour les grandes personnes.

Mr. Devoti ayant pris toutes les peines possibles pour être agréable aux enfans qui ont assisté aux bals qui ont été donnés pour eux à la Salle d'Orléans, il ose espérer que les enfans ainsi que leurs parens daigneront l'honorer de leur présence dans cette soirée, ce qui sera pour lui le plus grand encouragement et pour lequel il offre d'avance le témoignage de sa gratitude.

Prix d'admission $1 et pour les enfans 50 cents.
28 jan—7

SALLE D'ORLÉANS.

Mercredi 30 janvier 1839.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée pour les cavaliers .... $1.

Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 28 jan—3

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.
EXÉCUTÉ PAR
MM. PHILASTRE & CAMBON,
Peintres des décors du Grand Opéra, et des Menus-Plaisirs du Roi.

LES propriétaires du Panorama de Paris ont l'honneur d'informer le public, que cédant aux instances de beaucoup de familles résidant dans la 2e. Municipalité, cet établissement doit être transporté en face du théâtre St. Charles.

Jusqu'au Dimanche, 10 Février prochain, il continue d'être ouvert tous les jours, rue Royale, sur la Place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

Confians dans la bienveillance de MM. les abonnés, les soussignés espèrent qu'ils voudront bien continuer de visiter le Panorama après son déplacement comme par le passé.

Le public est également prévenu, qu'un temps sombre et couvert est pour le moins aussi favorable à l'illusion, qu'un soleil brillant. Mais c'est surtout depuis quatre heures jusqu'à la nuit que l'illusion peut être la plus complète.

Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans au-dessous de 10 ans et les domestiques. 28 jan

LA GIRAFFE OU CAMELEOPARD—Les propriétaires de cette exhibition nouvelle pour ce pays, informent respectueusement les habitans de cette ville, qu'ils ouvriront Dimanche, le 27 janvier, dans le bâtiment, occupé dernièrement par la Compagnie des Acrobates, à l'encoignure des rues de l'Hopital et du Cirque, pour quelque temps seulement.

Les heures d'exhibition seront de 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir.

Prix. 50 cents; enfans au-dessous de 12 ans, et domestiques, 25 cents. 26 jan

MUSEUM DE PLOUGH
Et galerie des beaux arts.

Rue St. Charles, vis à vis l'hôtel de l'Exchange. Ouvert tous les jours et le soir (excepté le dimanche soir.

Prix d'entrée, 50 cts. Enfans, moitié prix.

☞ Le Dr. William Valentine prestidigitateur américain, est attendu journellement et jouera au muséum.

☞ La foire des marchands et Artisans aura lieu au muséum le 22 février prochain 28 jan

RESINE—100 barils résine, en déchargement et à vendre par GEO. BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville

CIMENT—200 barils ciment hydraulique, à vendre par GEO. BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville

PLATRE DE PARIS—100 barils plâtre de Paris calciné, en déchargement et à vendre par
28 jan GEO. BEDFORD, 28, rue Bienville

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue; dito sur Paris, à 60 jours de vue, à vendre par
LARUE & PREVOST,
28 jan—4 No. 6, rue Royale

BILLETS du Kentucky et d'Ohio, $15,000 en billets de banques, et certificats de dépôt, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp
28 jan

TRAITES sur New-York et la Virginie, à 60 jours de vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par ROBINSON & Co.
28 jan 45, rue du Camp

CAFE—150 sacs café Rio Janeiro, à vendre par ROBT. H. WHITE,
28j 40, rue Poydras

TABAC—180 caisses tabac, en magasin, à vendre par ROBT. H. WHITE,
28 jan 40, rue Poydras

CLOUX—1500 barillets cloux de Boston, assortis, à vendre par ROBT. H. WHITE,
28 jan 40, rue Poydras

L'28 billets des banques du Mississipi, Alabama, Tennessee et tous autres qu'il soit que ceux achetés par ROBINSON & Co.
28 jan 45, rue du Camp.

BILLETS de la Trésorerie du Texas, à acheter et à vendre par ROBINSON & Co.
28 jan 45, rue du Camp.

BEURRE FRAIS—Un petit lot de beurre récemment reçu, à vendre par
GEO. BUCHANAN,
28 jan 60, rue du Camp.

SAVON—1000 boites savon Nos. 1 et 2, en magasin et à vendre par ROBT. H. WHITE,
28j 40, rue Poydras

THE—50 boites et demi-boites thé poudre à canon à vendre par ROBT. H. WHITE,
28j 40, rue Poydras

CHANDELLES—500 boites Chandelles blanc de baleine de New-Bedford, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE,
28 jan 40, rue Poydras.

GUNNIES—30,000 sacs gunnie et grande balle en gros en magasin, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
28 jan 40, rue Poydras.

PUPITRES—40 Pupitres, à vendre par ROBERT H. WHITE.
28 jan 40, rue Poydras.

BŒUF DU MISSOURI—80 barils Bœuf du Missouri, en débarquement du bateau à vapeur Prairie, à vendre par
GEO. BUCHANAN & Co.
28 jan 60, rue du Camp.

FLANELLE—7 balles Flanelles blanches d'Angola, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
28 jan 134, rue des Magasins.

SATTINADE—4 caisses Sattinade, drab et mélées, qualité bonne et médiocre, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
28 jan 134, rue des Magasins.

BRODEQUINS DE NEGRES—50 caisses Brodequins de Russet, grandeurs assorties et extra, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
24 jan 134, rue des Magasins.

CORDE D'EMBALLAGE—200 rouleaux Corde à emballage, qualité supérieure, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co
28 jan 134, rue des Magasins

BLANC DE BALEINE—100 boites, grandeur assortie, en magasin et à vendre par
EDW. SPRAGUE,
28 jan 29, rue de la Douane.

PAPIER A ENVELOPPE—2,500 rames, double, moulin et simple, à vendre par
EDW. SPRAGUE.
28 jan 29, rue de la Douane.

HARENGS—50 boites en magasin et à vendre par EDW. SPRAGUE,
28 jan 29, rue de la Douane.

BRIQUES DE PENSACOLE—30 M. de la brique de Noriega, à vendre par
EDW. SPRAGUE,
28 jan 29, rue de la Douane.

CHANDELLES DE SUIF—200 boites de Bugge et Jackson, à vendre par
EDW. SPRAGUE,
28 jan 29, rue de la Douane.

MAQUEREAUX—175 barils No. 1, 2 et 3, à vendre par EDW. SPRAGUE,
28 jan 29, rue de la Douane.

PORC, MESS ET PRIME—250 barils de Cincinnati en débarquement du steamboat Empire, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

LARD—60,000 livres lard, consistant en jambons, plats-côtés et épaules en bon état, à vendre en quantité convenable aux acheteurs par
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

GRAISSE EN FEUILLE—300 barillets, en débarquement de Cincinnati et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

CAFE DE RIO—1,500 sacs, prix de la nouvelle récolte, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

CORDE—300 rouleaux Corde de Missouri, en débarquement, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

BŒUF—mess et prime en barils et demi barils, pour la consommation de familles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

CAFE DE JAVA—300 sacs Café prime du Gouvernement, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

WHISKEY—3 barriques vieux whiskey écossais, qualité naturel, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

HUILE D'HARLEM VERITABLE—10 grosses en magasin et à vendre par
P. CUSACHS,
28 jan 98, vieille Levée, entre Bienv. et la Douane.

L'un en, [illegible]

POUR GALVESTON, TEXAS—Paquet régulier pour vendredi 1er février à 10 heures du matin. Le superbe navire à vapeur à basse pression, NEW-YORK, capt. John T. Wright, partira positivement comme il est ci-dessus.

Ce navire n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre, ayant de beaux emménagemens pour des passagers de chambre et d'entrepont qu'aucun paquet des Etats-Unis. Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter les passagers et les marchandises du New York à Houston à son arrivée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au quai de la rue Canal ou à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

Les paiemens du fret et passage devront être faits en billets des banques de la Nelle. Orléans, et l'on ne recevra aucun fret le jour du départ.

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires. Le beau bat. à vapeur LOUISVILLE, capt. Eaton, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens et des chambres séparées, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur SEMAPHORE, capt. Clark, partira du itet et partira pour le port ci-dessus aussitôt que la navigation du Bayou sera ouverte. 1 28 jan

POUR NATCHITOCHES, ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur, paquet régulier, VELOCIPEDE, capt. F. Dalman, partira pour les ports ci-dessus, mardi 29 courant à dix heures précises, a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
J. HALL & H. E. BEIN,
28 jan 10, Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le superbe bateau à vapeur, neuf, PRAIRIE, capitaine M. Fleigh, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
28 jan J. A. MERRITT,
55, du Camp.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau steamer MOGUL, capitaine Joseph Combes, partira pour les ports susdits et les places intermédiaires, jeudi prochain, 29 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bas de la rue Poydras, ou à PIERCE SHANNON & BRO.
28 jan 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau steamer EMPEROR, capitaine A. Austin, ayant sa cargaison engagée partira pour les ports susdits et les ports intermédiaires, mardi, 29 du courant, à 11 du matin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, rue Poydras, ou à
PIERCE SHANNON & BRO.
28 jan 57 rue des Magasins.

POUR PITTSBURG—Le bateau à vapeur, nouvellement construit, GEORGIA, capitaine Short, partira pour le port ci-dessus et tous les ports intermédiaires, mardi, 29 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
DOBBIN & BROWN,
28 jan 15, Nelle. Levée.

POUR LA MOBILE, lundi, 28 du courant. Le beau steamer à basse pression, la GIRAFFE, capitaine Swiler, partira au jour désigné de l'extrémité du chemin de fer, aussitôt après l'arrivée des chars de midi. 26 jan

POUR LOUISVILLE, MEMPHIS, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur WILLIAM GLASGOW, bon marcheur, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
28 jan EDW. A. BRIDGE, 56, rue Gravier.

POUR VERA-CRUZ—Passage seulement.—Le superbe brick MARY & CAROLINE, capitaine Cole, partira sous peu. S'adresser à EDW. A. BRIDGE,
28 jan 56, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain TELUMAH, capitaine Barstow, partira dans peu de jours, et peut encore prendre 200 balles coton pour compléter son chargement, s'adresser à
28 jan H. C. CAMMACK & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MERIDIAN capt. Williams, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
GEO. BERGABOT,
28 jan 5, rue Royale.

A FRETER—La goélette A 1, BLACK WARRIOR, capitaine Howland, du port de 80 tonneaux, est prête à recevoir du fret pour aucun ports des West Indies. S'adresser à
KIDDER & HEAD,
28 jan No. 98, rue Poydras

ON A BESOIN d'un navire de 75 à 100 tonneaux, pour Richmond. S'adresser à
LAYET & AMELUNG,
28 jan 17, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goélette fin voilière ATLANTIC, capitaine Paterson est maintenant prête à prendre la cargaison de 150 barils, au nouveau canal, pour le port susdit, partira prochainement. Pour fret, s'adresser à bord ou à
WALKER, KNIGHT & Co.
26 jan 26, Nlle.-Levée.

POUR MOBILE—Pour partie sous peu, le paquebot régulier, goélette EXCHANGE, capt. Andrew, ayant une partie de sa cargaison, engagée partira pour le port susdit. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au nouveau bassin, ou à
ASHBRIDGE ET JENKINS,
28 jan 65, rue de la Commune.

LIGNE ENTRE LA N. ORLEANS ET APALACHICOLA—Pour Apalachicola la goélette MENTOR paquebot régulier, capt. Perry, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et chargée, partira dans peu de jours. Pour le reste de sa cargaison ou 200 barils, ou pour passage s'adresser à son bord, ou à
ASHBRIDGE ET JENKINS,
28 jan 65, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Le brick A 1 AUGUSTA, capitaine Pouroy, étant engagé pour sa cargaison, partira aujourd'hui. Pour passage seulement, s'adresser à
28 j G. BEDFORD, 28, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—La goélette A 1, WM. HENRY, capitaine Johnson, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, et engagée, partira immédiatement. Pour fret de 50 barils, s'adresser à G. BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE, BALTIMORE OU NEW YORK—Un brick de 1ère. classe, prendra un fret en haut ou en bas de la rivière à très bas prix, d'environ 100 boucauts de sucre. Pour conditions, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
28 jan 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise doublée et chevillée en cuivre WANDERER, capt. Jenkins, aurait besoin de 300 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
H. & W. ANDERSON,
28 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

POUR SAVANNAH—La belle goélette ANA, capt. Ungren, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. S'adresser à bord, Pirogue Pier, ou à WOOD & SIMMONS,
28 jan 80, rue des Magasins.

POUR NEW YORK—Ligne de paquebot entre la Louisiane et New-York—Le superbe navire paquebot LOUISVILLE, capitaine Allen, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
JAMES B. HULLIN, 74, rue du Camp.

Le superbe navire paquebot Hastings, capitaine Hathaway, suivra le Louisville sous peu. 28 jan

POUR NEW YORK—Ligne de paquebot de la Louisiane—Le navire paquebot MISSISSIPPI, capitaine Beebe, ayant été retenu par le mauvais temps, partira de la Levée, lundi, 28 courant, positivement, à 5 heures P. M. Les passagers sont priés de se trouver à bord à la dite heure. Pour passage seulement, ayant tout son fret engagé, s'adresser au capitaine à bord, ou à
28 jan JAMES B. HULLIN, 74, Camp.

POUR GALVESTON, Texas—Le brick goélette EDWARD PREBLE, Baker, fine voilière et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus, sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au quai de la rue Jefferson ou à
BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE—La belle goélette la superbe CARLOTA, classe A 1, capt. José Fontalio, partira prochainement pour le port susdit. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.
28 jan

ON DEMANDE à fréter un navire de 100 ou de 200 tonneaux, pour un des ports du Mexique. S'adresser aux soussignés.
GUERIN & POUVERIN,
24 j Encoig. Royale et Douane

POUR NEW YORK ET BALTIMORE—Le superbe brick GRAND TURK capitaine Stewart, peut prendre 200 boucauts de sucre aux plantations, dans les environs, à 20 milles de la ville, pour l'un ou l'autre des dits ports. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHERS,
24 jan 26, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et Pensylvanie—Le navire paquebot A 1, RENOWN, capitaine B. Snow, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux légumes, ou à N. H. COMLY & Co. 97, Camp.
24 jan—6

A FRETER—La belle goélette neuve BLACK WARRIOR, du port de 80 tonneaux, prendra du fret pour un des ports du golfe ou des Attakapas, s'adresser à
28 jan KIDDER & MEAD, 98, rue Poydras

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ANGOLA, classe A 1, capt. Stoney, bon marcheur, ayant 5 ans de service, du port de 300 balles de coton, pour son prochain voyage. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Suzette ou à GEORGE BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hamden—La barque JOSEPHINE, capt. Johnson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour passagers, s'adresser à bord, ou à J. D. SPEDDEN,
28 jan 16, rue de la Douane.

A FRETER—La belle goélette de première classe PALESTINE, capitaine Macy, fine voilière. S'adresser à
GEO. E. COOLIDGE,
28 jan 56, rue Gravier.

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la N. Orléans et Baltimore. Le superbe navire paquebot SEAMAN, classé A 1, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
22 jan 28, rue Bienville

AUX Fournisseurs de navires—Etant l'agent d'un établissement considérable de facture de cordages, nous sommes préparés à recevoir des commandes, en quantité quelconque, pour du cordage goudronné de toute grosseur.
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
28 jan 57, rue des Magasins.

PORC—400 barils Porc mess et prime, en déchargement en bonne condition, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
28 jan 57, rue des Magasins.

GRAISSE—500 barillets Graisse en feuille, en bonne condition, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
28 jan 57, rue des Magasins.

TRAITES sur New York, à vendre par
VAN WYCK & CO.
28 jan 25, rue du Camp.

CORDE—1,000 rouleaux Corde de Chanvre, en débarquement, et à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS.
28 jan 57, rue des Magasins.

TOILE D'EMBALLAGE—2400 pièces, qualité supérieure de 44 pouces de largeur, en débarquement, et à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
28 jan 57, rue des Magasins.

WHISKEY—300 barils Whiskey rectifié, reçu et à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
28 jan 57, rue des Magasins.

PAR BESSON, COURTIER.

OFFERT en vente une habitation d'environ 12 arpens de face, au Bayou Lafourche, sur 40 de profondeur, à 14 lieues de Donaldsonville, 2 lieues plus proche du bourg de Thibodeauxville, il y a dessus une maison en briques à étages, cases à nègres et un magasin.

Terres cultivables défrichées, à 20 arpens de profondeur.

Une habitation à 12 lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, mesurant 9 1/2 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur, défrichée dans sa profondeur.

Quelques arpens de Terre à Gentilly, contiguës à l'habitation Duclocourt.

Une habitation à 5 lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, mesurant 5 1/2 arpens de face sur 80 de profondeur. Cette terre a été cultivée et est en très bon état, avec maison, &c.

Une briqueterie bien installée près de la Nouvelle Orléans, sur deux arpens de face de terre et 80 de profondeur, et une quantité d'actions de Banque à vendre ensemble. 28 jan—6

L. S. SIGOUR, rue Condé No. 50, entre Dumaine et St. Philippe, tient constamment un assortiment complet des Bottes, Brodequins et Souliers, des manufactures de New-York, pour hommes, dames et enfans, de tous genres, qu'il vendra à des prix très raisonnables.

Les familles de sa connaissance résidant dans la ville, peuvent envoyer leurs ordres, qui seront remplis immédiatement. 28 jan—2

BANQUE DES AMELIORATIONS—Une élection de sept directeurs pour cette institution, aura lieu le 28 de février prochain, au bureau de la banque, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Le livre de transfert sera fermé le 20 février jusqu'au 28. Par ordre de la direction.
J. H. RABOTEAU,
28 jan—30 Caissier.

30 PIASTRES DE RECOMPENSE—seront données pour l'appréhension et la mise en geôle de trois esclaves, SIMON, STEPHEN et DAVID, qui sont partis marrons de la plantation Destrehan, le mois dernier, dans la Paroisse St. Charles. Une récompense de $10 sera donnée pour l'appréhension de chacun d'eux. Simon est à-peu près de la hauteur de 5 1/2 pieds, complexion brune et un pied estropié; David ayant un de ses pied estropié; Stephen ayant 5 pieds, 11 pouces; Daniel à 5 pieds 6 pouces, tous nègres et en très bon état. La récompense susdite sera payée pour la livraison des dits esclaves, par
JONATHAN MONTGOMERY,
28 jan—6 9, rue du Canal.

CHIEN PERDU—Il s'est échappé hier soir à huit heures, un jeune chien de Terre-neuve, noir, ayant le bout de la queue blanche, ainsi qu'une petite tache à la poitrine, ainsi que les deux griffes de devant. Il avait lorsqu'il s'est échappé une chaîne au cou, et répond au nom de Hero. La personne qui le ramènera au no. 170, rue St. Louis, recevra une récompense libérale. 28j—6

LE TARIF DES DROITS DE DOUANE des Etats-Unis d'Amérique, en français, annoncé il y a quelque temps, étant sous presse, le public est prévenu que la liste de souscription à cet ouvrage est ouverte, à dater de ce jour. S'adresser à Mr. L. Delatre, Bureau Naval à la Douane, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3. 24j—6

EN déchargement du navire Marmora du Havre, 6 pièces toiles de France, 4/4 blanc de lait, à vendre par BARTHET & Co. 28j

VINS des meilleurs crus de Bordeaux, en caisses et en barriques, à vendre par
28 jan BARTHET & Co.

MONNOIE DU TEXAS—6,500 piastres; la majeure partie nouvelle émission, à vendre par
28 jan BARTHET & Co.

ATTENDU chaque jour par les navires Cardinal de Chevigné et Lubeck de Bordeaux—112 demi pipes eau-de-vie de cognac, dont partie très vieille, à vendre par
28 jan BARTHET & Co.

PORC EN MASSE en barils—30 plats-côtés; 700 jambons, 700 épaules porc en masse; 2 boucauts jambons sucrés; 7 boites porc choisi pour le marché de la Havane, 20 barils porc mess, 20 do. prime, en débarquement du bateau à vapeur Bell, à vendre par
28 jan LAYET & AMELUNG.

RIZ—200 tierçons riz, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
28 jan 17, rue de la Commune.

GRAINE EN FEUILLE—750 barillets, qualité supérieure, à vendre par
28 jan LAYET & AMELUNG.

EN MAGASIN et à vendre par le soussigné: 100 barriques vin rouge de Roquemaure (différentes qualités)
20 demi barriques do.
20 do. do.
600 caisses vin rouge St. Julien et St. Estèphe Médoc,
20 do. Château Lafitte,
20 do. Château Margaux,
100 do. Fruits à l'eau de vie,
1000 boites sardines à l'huile
28 jan A. ST. GEORGE.

MEDICAMENS NOUVEAUX—200 paquets médicamens nouveaux, contenant un assortiment général, choisi avec soin et garantis naturels, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
28 jan enc. Tchoupitoulas et Com.

ALUN ET SEL D'EPSOM—20 barils alun et 44 barils sel d'Epsom de la compagnie de chimie de Baltimore, à vendre par
JARVIS ANDREW,
28 jan enc. Commune et Tchoupitoulas

SALERATUS—10 caisses, première qualité à vendre par JARVIS & ANDREWS,
28 jan enc. Commune et Tchoupitoulas.

SUCRE—60 boucauts, en débarquement de la goélette Louisiana vis-à-vis la rue St. Louis à vendre par GOURDAIN & BENIT,
28 jan 13, rue Conti.

MELASSE—90 barils, en débarquement, à vendre par GOURDAIN & BENIT,
28 jan 13, rue Conti

TABAC—150 balles de la Virginie, manufacturé en magasin à vendre par
CARMAN & McMAHON,
28 jan 41 et 43, rue Poydras.

CIGARES—400,000 cigares, en magasin et à vendre par
28 jan CARMAN & McMAHON.

CIMENT HYDRAULIQUE—150 barils en déchargement, à vendre par
28 jan GEO. BEDFORD, 28, rue Bienville.

PLATRE DE PARIS—100 barils plâtre calciné de Paris, en déchargement, à vendre par
28 jan GEO. BEDFORD, 28, rue Bienville.

FRAMBOISES—En demi et quart de barils, à vendre par DAVIS & HOBART,
28 jan 18, rue de la Douane.

TOILES DE RUSSIE—20 balles de qualités supérieures, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
28 jan 134, rue des Magasins.

CHOCOLAT—10 caisses Chocolat Espagnol de Bostn, mis en petites boites, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
28 jan 134, rue des Magasins.

BOTTES—propres pour aller à l'eau, 20 caisses grosses bottes, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
28 jan 134, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE—35 mille Cigares manufacturés à la Havane en quart de boites, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
28 jan 134, rue des Magasins.

CAFE—100 sacs café vert de la Havane, en déchargement du brick Francis Ashby, et à vendre par
28 jan J. B. CABALLERO, 80, St. Louis.

TOILE—100 balles toile à coton de Lawrence & Co. de 37 pouces de largeur, de manufacture du pays, article convenable au marché mexicain, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

COTON DE LOWELL—50 balles coton de Lowell, de 4/4 et 7/8, à vendre par
28 j DAVIS & HOBART, 18, Douane.

CHARRETTES—Cinq charrettes faites sur commande à Cincinnati, pour le charroyage de briques sur les habitations, à vendre par
28 jan MAHAND & SIGERSON, Nlle-Levée.

BLANC DE BALEINE—300 caisses de New Bedford, marques de St. Bell & Spooner en magasin et à vendre par J. B. BAILEY,
28 jan 14, rue Bienville.

HUILE DE SPERMACETI—3,000 gallons 1re qualité huile pour hiver, en magasin à vendre par J. B. BAILEY,
28 jan 14, rue Bienville.

CORDAGES—20 rouleaux cordages de Manille et de Hambourg, en magasin à vendre par
28 jan J. B. BAILEY, 14 rue Bienville.

BLANC DE PLOMB—300 barillets Blanc de Plomb, en magasin, à vendre par
28 jan J. B. BAILEY, 14 rue Bienville.

RAISINS—350 boîtes 100 demi-boîtes et quarts de raisins de Malaga, en magasin et à vendre par
28 jan J. B. BAILEY, 14 rue Bienville.

FARINE—300 barils, en débarquement du bateau à vapeur Transit, à vendre par G DORSEY,
28 jan 44, Nouvelle-Levée.

LES créanciers de MM. L. C. Duboy et Deux Villiers, sont invités à se réunir mardi prochain 29 janvier courant, à 10 heures du matin, dans l'étude de Mr. L. T. Caire, notaire, rue St. Louis, pour délibérer sur les nouveaux arrangemens à prendre, attendu que le contrat d'union et l'atermoiement qui existe entre eux et les dits débiteurs est arrivé à son terme, et pour prendre connaissance de communications de la plus haute importance qui leur seront faites. [illegible] 28—3

THE, épices, indigo, eau de vie, vinaigre—250 caisses thé impérial et poudre à canon, 350 boîtes do. 6 livres et 13 livres thé, poudre à canon, 300 do. hyson, 50 demi boîtes Pouchong, en paquets, 20 sacs poivre de Sumatra, 100 piments de la Jamaïque, 350 nattes de Cassia, 20 barillets noix de muscade, 20 do. girofle, 6 cercons indigo, 3 caisses de muscade, 20 barriques de genièvre, 20 quart barrique vin de madère et Cicile, 100 barils vinaigre de cidre, et un assortiment général de comestibles, à vendre par
LAWRENCE & BROTHERS,
28 jan 28 et 29, Nelle. Levée.

AVIS—Perdu ou égaré—Un billet souscrit par M. Ovide St. Amand, le vingt huit Janvier mil huit cent trente sept, à l'ordre et endossé par Mr. Hypolite Tricou consécutivement par Louis St. Amand, de la somme de cinq mille cinq cent trente cinq piastres et payable à deux ans de date; lequel billet signé au porteur par Louis Forcade, notaire, en date du vingt février mil huit cent trente sept. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, le paiement en a été arrêté et celui qui le trouvera est prié de le remettre à Mr. La Pille rue Royale, No. 74 25 jan—3

AVIS—Perdu ou égaré un billet à ordre pour la somme de par $8200 à 1 an, par John Hall à l'ordre et endossé par John D Bein et endossé ainsi par R. Bein, Geo. W. Pritchard, Hodge, Gallaud & co. John L. Hodge par son procureur A. Hodge, et par A. Hodge, je daté le 8 janvier 1837, et devant être payé à deux ans de date. Le présent avis est publié afin de garantir le public en garde de sa négociation, le paiement de ce billet a été arrêté, et celui qui le trouvera est prié de le remettre [illegible] 25 jan—3

$50 DE RECOMPENSE—Seront payées à celui qui ramènera un enfant âgé d'environ quinze ans, le dit enfant s'est perdu à la terre aux Bœufs, dans la prairie qui borde le bois, le 25 Décembre passé, il se nomme Henri, il était un pantalon de cotonnade, une blouse bleue, et un chapeau de paille.

Toute personne pouvant donner quelque renseignement sur cet enfant, sont priés de passer rue Conti, No. 196, où il recevront une récompense s'il l'exige.
28 jan—3

LE trésorier de l'association charitable des Pompiers, annonce la réception du don de mille cent quarante piastres, étant le résultat d'un bénéfice donné au profit des Orphelins pour cette institution, le 19 courant. Il saisit cette occasion de renouveller les remercimens de Pompiers au propriétaire du théâtre St. Charles, ainsi qu'aux dames et messieurs de la compagnie.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1839.
28 jan ANTHONY PARKER, trésorier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N. O.
Nlle. Orléans, 24 jan. 1839.

CETTE institution paiera de ce jour sur Londres et Paris. 28 jan R. C. HALL, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. FERNET.
Bureau 107, rue de Chartres.

IL sera vendu en jour, 28 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, entre le marché à la viande et les Magasins en grosses,

2 Ancres neuves et de poids de 800 livres chaque.
Un fourneau de cuisine, pour navire. 28 jan

VENTE RENVOYÉE.
PAR GUILHAULT & DELABOSE
Propriétés de valeur dans la Seconde Municipalité.

IL sera vendu lundi 30 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Tremé, 2de Municipalité, à un îlet de la rue du Canal, mesurant chacun 30 pieds de face, à la rue Robertson entre les rues de la Commune et Jackson, sur 120 pieds de profondeur, ensemble, les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en deux maisons bâties, bâties en bois et charpente en bardeaux à deux étages divisés en six appartemens et d'une galerie, cuisine, puits, latrines, &c.—Chacune de ces propriétés a droit à un petit appartement donnant dans la rue, aboutissant à la rue Jackson.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Ces propriétés sont louées à raison de $40 par mois chacune.

Ceux qui désirent acheter sont priés de visiter les dites propriétés. 28 jan

PAR DORIOCOURT & BIDION.
Pour cause de départ.

SAMEDI prochain, 2 février, à 4 heures P. M. au domicile de Mme. Barbier, rue d'Orléans entre Bourgogne et Dauphine, il sera vendu tout son mobilier.

Conditions au moment de la vente.
28 jan—29, 31 et 2

PAR GUINAULT ET DELABOSE
Vente de Syndic. J. T. B. FEATHERSTON et autres ses Créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse de la Nlle-Orléans, il sera vendu jeudi, 7 février 1839, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, la propriété suivante abandonnée par J. T. B. Featherston à ses créanciers.

Le bail de deux lots de terre, adjacents, faisant face à la rue Pearl, et situés partie dans le faubourg Ste Marie et partie dans le faubourg Delord, ensemble les propriétés et améliorations qui s'y trouvent employés par l'Indéfinissable comme distillerie.

Les dits lots sont désignés par les Nos 11 et 15, sur un plan fait par C. F. Zimpel le 10 mars 1835, et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. public, et mesurent ensemble environ 67 pieds de face à la rue Pearl, sur une profondeur irrégulière, et sont les mêmes que G. W. Denton acquis des syndics de N. Gamble par un acte passé par devant W. Y. Lewis, not. public le 12 décembre 1836. Le dit bail expire le 1er février 1841, et le loyer est payable tous les quartiers à raison de $400 par année.

Il sera vendu en même temps que le bail, les appareils de la distillerie, ainsi que les autres effets mobiliers qui se trouvent sur les dits emplacemens, qui n'ait la propriété du Cessionnaire et qui ont été abandonnés par lui à ses créanciers, savoir: un alambic et cuve, 4 réservoirs, 400 cuves, 7 barriques et cuves à cordage, une roue à patente pour hisser et de cordage, un poêle et tuyau, 4 barriques pour faire reposer, un bois de lit, plusieurs pipes vides, une table, une scie, un pupitre, et divers autres articles trop que longs et petits, mesures &c. &c.

N. B. Trois citernes se trouvent aussi sur la propriété qui n'appartiennent point à l'insolvable et qui ne seront point vendus.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en fournissant des billets endossés à la satisfaction des Syndics.

L'acte de vente sera passé par devant F. Grima notaire public.

☞ La propriété peut être examinée en s'adressant à D. ADAMS, Ecr. 28 jan—3, 11 j

PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu vendredi, 8 février, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

SIX LOTS DE TERRE DE VALEUR dans l'îlet no 93, faubourg Annonciation les lots no. 1, 2, et 4 mesurent chacun 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryade, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, no. 5, formant l'encoignure des rues Dryade et Thompson et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryade sur 100 pieds de profondeur, face à la rue Thompson et le no 6, mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
28 jan—6

PAR H. J. DOMINGON.
GRANDE VENTE D'HABILLEMENS.
Sans Réserve.

IL sera vendu samedi 26 et lundi 28 janvier courant, à 10 heures du matin, au magasin dernièrement occupé par N. Levy & Ach, au No. 118, Vieille Levée, entre les rues Dumaine et St-Philippe,

Un Grand Assortiment d'Habillemens et Marchandises, convenables à la saison, abandonnées par les sieurs Lavy & Ach à leurs créanciers.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300 comptant, de $300 à $500, 60 jours de crédit, de $500 à $1000, 90 jours, et au dessus de $1000, 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des chargés d'affaires.

Il sera vendu en même temps et au même lieu, le fonds du magasin No. 117 et 118, Vieille Levée. Le dit bail à expiré le premier mai à 3 ans, à courir.
18 jan—21, 22, 24, 25, 26, 28.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Vins, au No. 3, Vieille Levée.

IL sera vendu, lundi le 28, à onze heures, l'envoi suivant de vins, savoir:
1 demi-pipe St.-Lucar, pâle,
1 do Gold Sherry,
1 do Madère de Londres,
1 do Sherry pâle et brun,
3 quarts de pipe de Madère Marseille,
100 caisses vin de Bourgognes,
20 do Vin de Grave,
20 do Oporto vieux,
7 do Moselle,
5 do Hock.
Conditions—Comptant. 28 jan—6

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Lundi 28 courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue Conti No. 20, pour compte des consignataires:
300 Barils Plâtre de Paris. 28 jan—2

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi, 31 janvier, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les terrains ci-après décrits, savoir:

1o. Deux îlets de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, dans l'îlet compris entre les rues d'Enghein, Dupont, Moreau et Casacalvo. Le lot no. 1, dans l'îlet no. 4, formant l'encoignure des rues d'Enghein et Dupont, mesurant 120 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Dupont, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue d'Enghein. Le no. 2, du même îlet, attenant au no. 1, mesurant 39 pieds de face à la dite rue Moreau, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2o. 16 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, dans l'îlet 10, compris entre les rues Dupont, St. Ferdinand, St. Jean Baptiste et Girod. Le no. 1, formant l'encoignure des rues Girod et Dupont, mesurant 43 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la dite rue Girod, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue Dupont. Les nos. 2, 3, 4 et 5 ayant chacun 40 pieds de face à la rue Girod, sur 105 pieds de profondeur. Le no. 6, formant l'encoignure des rues Girod et St. Ferdinand et mesurant 43 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la dite rue Girod sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue St. Ferdinand. Les nos. 7, 8 et 9, ayant chacun sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur. Le no. 10, formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et St. Ferdinand, ayant 43 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la dite rue St. Jean Baptiste, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue St. Ferdinand. Les nos. 11, 12, 13 et 14 ayant chacun 44 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur 105 pieds de profondeur. Le no. 15, formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et Dupont, mesurant 43 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la dite rue St. Jean Baptiste, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue Dupont. Les nos 16, 17 et 18 ayant chacun 43 pieds 6 pouces de face à la rue Dupont, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur.

3o. Neuf lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, dans l'îlet 20, compris entre les rues St. Jean Baptiste, St. Avide, Dupont et St. Ferdinand. Le no. 10, ayant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue St. Avide, sur 105 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand avec laquelle il forme encoignure. Les nos. 11, 12, 13 et 14, ayant chacun 44 pieds de face à la rue St. Avide, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le no. 15, formant l'encoignure des rues Dupont et St. Avide, mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à cette dernière rue, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue Dupont. Les nos. 16, 17 et 18, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la dite rue Dupont, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4o. 12 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, dans l'îlet 23, compris entre les rues Dupont, St. Ferdinand, Prosper et St. Avide. Les nos. 7, 8 et 9, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue St. Ferdinand, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le no. 10, formant l'encoignure des rues Prosper et St. Ferdinand, et mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue St. Ferdinand. Les nos. 11, 12, 13 et 14, ayant chacun 44 pieds de face à la dite rue Prosper, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le no. 15, formant l'encoignure des rues Dupont et Prosper, mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue Prosper sur 105 pieds de profondeur et face à la rue Dupont; et les nos. 16, 17 et 18, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Dupont, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine, et conformément aux plans dressés le 9 février 1836, et 18 mars 1836, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposés en l'étude de Félix de Armas, notaire.

5o. 18 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauney, dans l'îlet désigné par le no. 32, renfermé entre les rues Dupont, des Libéraux, Esmenard, de Lafayette et le rue du Génie, d'après un plan dressé le 15 mars 1837, par John Schreiber, et déposé à la Bourse.

Conditions pour les deux premiers lots—$100 comptant, $2913. 33 payables le 21 et 24 mars prochain, dont l'acquéreur assumera le paiement, et la balance à 6 mois. Les banquettes aux frais de l'acheteur. Pour les autres lots, 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Et, en cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent.

Les actes de ventes seront passés chez T. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs. 28 jan

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de demain matin lundi), 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront 26 pour cent en sus, c'est-à-dire 45 onces.

Nlle.-Orléans, le 18 janvier 1839.
28 jan C. GENOIS, maire.

TRAITES SUR NEW-YORK, à 60 jours de vue, en sommes convenables, à vendre par
ROBINSON & Co.,
28 jan—3 45, rue du Camp.

HUILE DE SPERMACETI—1080 gallons huile de Spermaceti; 2000 gallons huile de baleine en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS,
28 jan 80, rue des Magasins.

MAHAND & SIGERSON,
Marchands Commissionnaires
No. 38, Nouvelle Levée.

VIN DU RHIN à vendre—40 boites Hock Kermer; 30 du Nierstein; 20 de Markobrunner. Ces vins sont maintenant en débarquement du brick Alexandre, de Bremen, et ont été choisis avec une attention toute particulière des factures de Francfort, Metz et Cologne. Une étiquette, indiquant la qualité, l'année et le nom du vendeur, se trouve posé sur chaque bouteille, et il garantit ladite vin pour être des factures ci dessus. ABRAHAM TIRR,
28 jan 34, rue Gravier.

FARINE ET GRAISSE—150 barils Farine superfine, 300 barillets Graisse, à vendre par
MAHAND & SIGERSON,
28 jan 38, Nouvelle Levée.

CARROSSES—Dernièrement reçus et en magasin, un assortiment de Carosses de toute description pour le Sud de l'Amérique, à vendre à bon marché au comptant par
H. BEACH & Co,
28 jan 40 et 42, rue Royale.

SARDINES—10 caisses Sardines, à vendre par DAVIS & HOBART,
28 jan 18, rue de la Douane.

THE—30 caisses thé Poudre à Canon, 25 do. Impérial, 26 do. Young Hyson, en magasin et vendre par J. B. BAILEY,
28 jan 14, rue Bienville.

CIMENT—300 barils ciment hydraulique, en déchargement, à vendre en lots convenables pour les acheteurs, par G. BEDFORD,
28 jan 28, rue Bienville